



Voiture gagée cause contraventions

Par **pilon75**, le **01/10/2009** à **21:02**

Bonjour,

je viens d'apprendre en voulant vendre mon véhicule à un garage que celle-ci est gagée depuis le 20/03/04 en me renseignant auprès de la préfecture j'apprends que cela est dû à des PV impayés en sachant que je n'ai jamais reçu de la part du Trésor Public et se depuis cinq ans de courrier m'informant de cette dette sont ils en droit d'agir de cette façon je ne comprend pas pourquoi le cher Trésor Public ne s'est pas manifesté plus tôt puis je faire quelque chose à mon niveau

merci pour votre aide
cordialement

Par **Tisuisse**, le **01/10/2009** à **23:27**

Bonjour,

Pour le Trésor Public, le temps joue en sa faveur. Effectivement, vous ne pourrez vendre votre véhicule qu'après vous êtes acquitté de vos PV. Demandez à votre préfecture, votre relevés de points, et au Trésor Public votre relevé des PV.

Par **citoyenalpha**, le **02/10/2009** à **17:14**

Bonjour

une petite info en plus :

la prescription des peines contraventionnelles est de 3 ans à compter du dernier acte d'exécution.

Restant à votre disposition.